

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 40 mètres carrés située à l'ouest de la rue de la Mairie à Collonges au Mont d'Or ainsi que des droits attachés au chemin reliant cette parcelle à la voie sus-visée, le tout appartenant aux époux Bêlicard.

Ces biens sont nécessaires à la création du tronçon de la voie nouvelle V5 destiné à relier le chemin de l'Ecully à la rue de la Mairie.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, les époux Bêlicard céderaient la parcelle et les droits en cause à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété concernée, notamment la construction d'un tabouret pour l'évacuation des eaux usées, estimés à 15 000 F ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** relative aux travaux sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,